

JEU-CONCOURS « Gagnez 1000 boules »

Article 1 : Présentation de la Société organisatrice

La société BNP Paribas - SA au capital de 1 823 540 634 € - ayant son siège social au 16 boulevard des Italiens 75009 PARIS organise un jeu-concours intitulé « Gagnez 1000 boules », gratuit et sans obligation d'achat, devant l'entrée de 15 universités du mardi 14 octobre 2008 10h30 au vendredi 24 octobre 2008 à 14h30.

Article 2 : Objet / Durée

Le jeu-concours « Gagnez 1000 boules » est organisé à l'occasion de la promotion du Préliv', le prêt de 1000€ (TEG annuel fixe) à 0% réservé aux étudiants. Du mardi 14 octobre 2008 à 10h30 au vendredi 24 octobre 2008 à 14h30, les participants pourront extraire une boule d'une machine à boules située sur certains campus universitaires (voir la liste dans l'article 3) et/ou de déposer un bulletin de participation (proposé sur site) dans l'urne présente sur le lieu de l'évènement.

Semaines	Villes	Date	Commentaires/lieux de distribution	Adresse de diffusion
42	PARIS + IDF	Mardi 14 oct	- ENSAM - Université Paris sud 11 - Jean Monnet (Sceaux)	- 163 bd de l'hôpital 75013 Paris - 54 boulevard des grandes 92330 Sceaux
		Mercredi 15 oct	- Paris V - Descartes - ST Pères - Université Paris 12 - Val de Marne	- 45 rue des saints peres 75006 Paris - 61, avenue du Général de Gaulle 94010 Créteil Cedex
	LILLE + Nancy	Jeudi 16 oct	- Université Droit et Santé Lille 2 - IUT NANCY Charlemagne	- 1 pl Déliot LILLE 59000 Lille - Place des ducs de bar
		Vendredi 17 oct	- Université Droit et Santé Lille 2 - IUT NANCY Charlemagne	- 1 pl Déliot LILLE 59000 Lille - Place des ducs de bar
43	BORDEAUX + Aix en Provence	Mardi 21 oct	- Université Montesquieu Bordeaux 4 - Aix en provence	- Avenue Léon Duguit 33608 Pessac - Cours mirabeau / Place du générale de Gaulle 13 000 Aix en provence
		Mercredi 22 oct	- Université Montesquieu Bordeaux 4 - Fac Timone medecine	- Avenue Léon Duguit 33608 Pessac - Métro Timone / Bv Jean Moulin 13 000
	NANTES + Lyon	Mercredi 21 / 22 oct	- Ecole polytechnique de l'université de Nantes - Université Lumière Lyon 2 (campus de Bron)	- Rue Christian Pauc 44306 NANTES - 5 avenue Pierre Mendes France 69 500 BRON

Ce jeu-concours est ouvert aux étudiants âgés de 18 à 29 ans inscrits dans l'établissement participant à l'opération (liste ci -dessous) du mardi 14 octobre 2008 à 10h30 au vendredi 24 octobre 2008 à 14h30.

Pourront participer au Jeu les personnes physiques majeures au 14 octobre 2008 résidant en France métropolitaine. La participation de toute personne résidant dans les DOM TOM ou hors de France ne pourra être prise en compte.

Ne peuvent cependant participer au Jeu les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées ainsi que :

les mandataires sociaux et employés de BNP Paribas (y compris leurs familles, conjoints et descendants) et de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle ;

les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu.

Article 4 : Modalités de participation

La participation au jeu concours est gratuite.

Des hôtesses BNP Paribas distribueront des flyers à l'entrée de l'université participante :

- invitant les étudiants à jouer à un jeu à instant gagnant révélabl par lampe de woods pour gagner un lot BNP Paribas ;
- incluant un coupon de participation à un tirage au sort, ayant lieu à la fin de l'opération « Gagnez 1000 boules », pour gagner 1000 € versés sur un compte BNP Paribas.

Pour participer, il suffira aux étudiants de:

- Extraire une boule de la machine à boules. Une seule boule par participant.
- Vérifier si son flyer est gagnant auprès de l'hôtesse.
- Remplir le coupon de participation figurant sur le flyer et de le déposer dans l'urne présente sous la tente BNP PARIBAS à l'entrée de l'université.

A la fin de chaque journée d'opération, les hôtesses récupéreront les bulletins présents dans l'urne et seront envoyés à la fin de l'opération à l'Etude de Maître Denis, Huissier de Justice, 119 avenue Gambetta 75020 PARIS, pour qu'il effectue à partir de la semaine 46 un tirage au sort.

Article 5 : Lots à gagner

Les gagnants du jeu sur site recevront soit 1000 euros virés sur un compte BNP Paribas, soit un épilateur, soit un rasoir soit au total :

- 16 Prélib soit 1000 euros T.T.C versés sur un compte BNP Paribas
- 192 kits épilateurs de la marque Optima model Topgirl due
- 192 tondeuses à cheveux de la marque Cleveland model 20675

Les lots à gagner par jeux concours :

- 1 Prélib soit 1000 euros T.T.C versés sur un compte BNP Paribas

Les gagnants des 1000 euros sur les 16 sites ne pourront en aucun cas participer au tirage au sort afin de regagner 1000 euros.

**Toute taxe, commission et surtaxe affectant le prix ainsi que toute autre dépense non explicitement incluse dans la description du prix listé ci-dessus relèvent de la seule responsabilité du gagnant. Aucun échange, remboursement ou transfert de prix n'est permis, la société organisatrice se réservant toutefois le droit discrétionnaire de remplacer tout prix non disponible par un autre prix de valeur au moins égale à celle du prix original.*

Article 6 : Tirage au sort

Le tirage au sort du gagnant sera effectué à partir de la semaine 46 sous le contrôle de Maître Denis, Huissier de Justice, 119 avenue Gambetta 75020 PARIS.

Article 7 : Publication des noms des gagnants

Le gagnant sera informé par courrier postale ou électronique ou par téléphone, dans les 15 (quinze) jours suivant le tirage au sort.

Article 8 : Modalités d'attribution du lot

Le lot sera expédié au gagnant dans un délai maximum de 6 semaines à compter de l'annonce des résultats du tirage au sort, à l'adresse postale indiquée par le gagnant sur le coupon de participation.

Dans le cas où l'adresse serait erronée, ou dans le cas où le lot serait retourné, il n'appartient pas à la société BNP Paribas de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible qui ne recevra pas son lot ou aucun dédommagement ou indemnité. Le lot sera

conservé par la Société BNP Paribas et perdu pour le gagnant sans qu'il puisse être réclamé à quelque titre que ce soit.

Le gagnant ne pourra obtenir en aucun cas l'échange de son lot (contre un autre) sauf accord de la société BNP Paribas, ni l'équivalent de celui-ci en numéraire ou toute autre contrepartie.

La Société BNP Paribas ne sera en aucun cas tenue responsable du suivi et de l'entretien des lots, ni de leur éventuel défaut ou de leur mauvaise utilisation, ni de tout événement indépendant de son autorité, dès lors qu'ils auront été cédés aux gagnants après attribution par tirage au sort.

Article 9 : Force majeure

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 11 : Responsabilités

La Société BNP Paribas se réserve la possibilité de citer le nom et l'adresse du gagnant à des fins publi-promotionnelles sans que cette utilisation ne puisse ouvrir à d'autres droits que le prix gagné par celui-ci.

En acceptant de participer à cette opération, chaque participant décharge entièrement et sans condition la société organisatrice ainsi que ses agents, parents, associés, filiales, directeurs, responsables et employés, y compris l'ensemble de leurs agences publicitaires, commerciales et de sondage, de toute responsabilité ainsi que de tout préjudice, des pertes ou dommages pouvant survenir du fait de la participation à l'opération ou en relation avec celle-ci, y compris, et sans que cette liste soit limitative, en ce qui concerne la réception, l'échange, l'utilisation et le mauvais usage des prix gagnés.

BNP Paribas ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement du présent jeu.

Article 12 : Respect du règlement

La participation au jeu-concours «Gagnez 1000 boules » implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé auprès de l'Etude de Maître Denis, Huissier de Justice, 119 avenue Gambetta 75020 PARIS et disponible gratuitement sur simple demande en écrivant à : « BNP Paribas / Concours « Gagnez 1000 boules » AS3C - CIH05A1, 2 rue Laffitte 75009 PARIS ». Les frais d'affranchissement pourront être remboursés (au tarif lent en vigueur) en joignant un RIP ou RIB à la demande avant le 31 décembre 2008 minuit.

Article 13 : Litiges

Le présent jeu-concours est soumis à la loi française.

Toute difficulté, née ou à naître, liée à l'interprétation ou à l'exécution du présent jeu ou de son règlement sera soumise à Maître Denis, Huissier de Justice, arbitre unique, statuant en amiable compositeur. Ses sentences sont réputées sans appel.

A peine d'irrecevabilité, toute réclamation devra être adressée dans les 30 jours de la fin du jeu à « BNP Paribas / Concours « Gagnez 1000 boules » AS3C - CIH05A1, 2 rue Laffitte 75009 PARIS », la date de la poste faisant foi.

Article 14 : Loi informatique et liberté

Conformément aux dispositions de la loi n° 878-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer à l'adresse suivante (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur pour les courriers de moins de 20 g sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB ou d'un RIP.) : « BNP Paribas / Concours « Gagnez 1000 boules » AS3C - CIH05A1, 2 rue Laffitte 75009 PARIS ».

Article 15 : Remboursement des frais

Les frais de participation pourront être remboursés à la demande des participants, dans la limite d'une seule participation par personne sur toute la durée du Jeu et sous réserve de vérification par la Société organisatrice de la participation effective au jeu.

Au titre de ces frais de participation, sont notamment remboursés les frais d'affranchissement de demande de règlement au tarif lent en vigueur et les frais de connexion Internet sur la base forfaitaire d'un temps de connexion moyen de 3 minutes au plein Tarif d'une communication nationale RTC France Télécom sur présentation d'un justificatif (copie de la facture et heure de connexion). Les participants qui ne paient pas de frais liés au volume de leur communication (abonnement forfaitaire illimité ou gratuit) ne pourront obtenir de remboursement dans la mesure où la participation au jeu ne leur occasionne aucun frais.

Ces remboursements seront effectués sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB ou d'un RIP faite à l'adresse suivante : « BNP Paribas / Concours « Gagnez 1000 boules » AS3C - CIH05A1, 2 rue Laffitte 75009 PARIS »